Montpellier, le 5 novembre octobre 2026,

Communiqué de presse

Délégation des personnels et étudiants de l'Université de Montpellier
auprès de la direction et du rectorat (04/11/2026) :
encore moins de place pour les bacheliers à la rentrée 2027 !

À la demande des syndicats Solidaires, CGT et FSU, suite au dépôt d'un préavis de grève local pour le 5 novembre, des représentant·e·s des personnels et des étudiant·e·s mobilisé·e·s ont rencontré les représentant·e·s de l'Université de Montpellier et du Rectorat de Montpellier le mercredi 4 novembre à 16h30, au rectorat.

Cette entrevue a permis de confirmer les informations dont nous disposions :

- les places ouvertes aux nouveaux bacheliers de cette année ne seront pas augmentées dans l'Académie de Montpellier, et pourraient même diminuer sur la sphère des études scientifiques ! Malgré les annonces très insuffisantes du ministre Philippe Baptiste (15 000 places en France, là où 120 000 bacheliers n'avaient pas de proposition fin juillet 2026 dans Parcoursup; +11% de candidatures dans l'académie de Montpellier l'an dernier), aucune place ne sera créée dans les IUTs de l'Académie, et aucun moyen en personnel n'est actuellement prévu ou demandé pour créer de telles places.

Le ministre a aussi annoncé des places en études de santé, mais ces places ne compenseront pas du tout une énorme perte : il manquera très probablement 400 à 500 places dans ces filières, sur les 2450 places actuelles en "PASS" et en "LAS1", en raison de la mise en place d'une réforme précipitée et sans moyens alloués. Ceci augmentera fortement la pression sur toutes les études auxquelles postulent les bacheliers généraux scientifiques, pression qui s'étendra aux classes préparatoires, aux IUTs, aux licences scientifiques et laissera de nombreux lycéens sans proposition dans Parcoursup ...

Assis autour de la même table, le rectorat et l'université, qui se plaisent parfois à rejeter sur l'autre la responsabilité des déboires de Parcoursup, n'ont pas démenti ces chiffres.

- la direction de l'Université de Montpellier refuse de rentrer dans l'action collective initiée par les universités de Grenoble, Lille, Paris-Saclay, Rennes, Gustave-Eiffel (Paris), le Havre, ... pour ne pas appliquer des droits d'inscription démesurés (2900€ à 3900€) aux étudiant·e·s étrangers non-européens, et accepte donc d'appliquer une mesure discriminatoire.

- le rectorat et l'université ne peuvent que constater l'insuffisance des revenus des personnels en début de carrière, des précaires et/ou des collègues avec les plus bas salaires. Ils se dédouanent sur les décisions du ministère des finances pour toute décision sur ce sujet.

Ces réponses ne font que renforcer la mobilisation des personnels et étudiants mobilisés pour la journée d'action du 5 novembre !

Contact : Thierry Guillet, Snesup-FSU (thierry.guillet@umontpellier.fr; 0647212895)